



Nice , le 7 Janvier 2022

Monsieur l'IA-DASEN,

La crise sanitaire prend actuellement une ampleur inédite, avec des taux d'incidence jamais atteints. Contre l'avis des personnels, le gouvernement a fait le choix d'alléger et de complexifier le protocole sanitaire s'appliquant aux écoles.

La situation actuelle mobilise fortement tous·tes les agents de l'Education Nationale, et expose particulièrement les personnels des écoles qui doivent répondre à une multitude de situations spécifiques et sollicitations diverses. C'est notamment le cas des directrices et directeurs d'école, dont la charge de travail est déjà difficilement soutenable en période normale.

Lors d'une réunion avec le cabinet de M. le Ministre, le 3/01/2022, puis dans le cadre d'une négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, le 4/01/2022, le ministère de l'éducation nationale a répondu favorablement aux demandes du SNUipp-FSU au sujet de d'allègement du travail des enseignant·es. Il nous a été confirmé que des consignes claires viennent d'être adressées aux Recteurs·trices et aux IA-DASEN.

En particulier, nous vous demandons de bien confirmer aux équipes enseignantes et aux IEN la demande ministérielle de surseoir aux évaluations d'écoles comme au travail sur les projets d'écoles.

Par ailleurs, le ministère a bien précisé que toutes les réunions et formations non indispensables à la gestion de la crise sanitaire sont ajournées. Cette décision ministérielle doit être mise en place au plus vite. L'heure est à la gestion crise, les personnels doivent pour s'y consacrer pleinement.

Veuillez agréer, Monsieur l'IA-DASEN, l'expression de mes sentiments distingués.

Gilles JEAN

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU

